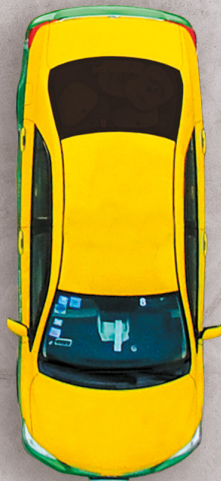




LA RÉFORME DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE





La réforme du stationnement est l'exemple même des réformes mal ficelées de l'État qui impactent directement les collectivités locales. En un très court terme et sans compensation financière, les quelques 800 villes concernées par cette réforme doivent accepter de perdre une recette importante – pour Saint-Raphaël il s'agit tout de même de 100 000 euros – et organiser un tout nouveau système de verbalisation.

Beaucoup de villes ont fait le choix d'augmenter leurs tarifs de stationnement sur voirie, ce n'est pas le cas de la Ville de Saint-Raphaël. À l'opposé, nous avons maintenu les tarifs et augmenté le nombre de journées de stationnement gratuit. Pour la Municipalité, il était important de ne rien changer à une politique de stationnement reconnue comme la meilleure de la région par l'association 40 millions d'automobilistes.

Seule l'« amende » sera augmentée et dans des proportions raisonnables pour s'aligner – comme le veut la loi – sur le tarif maximal du stationnement dans la ville soit 23 euros, le montant que percevait préalablement la commune. Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous présenter notre politique du stationnement, une politique qui se veut juste, efficace et qui est reconnue comme l'une des meilleures de France.

Le Maire

Frédéric Masquelier



*Saint-Raphaël, une ville où le nombre de places de stationnement **est nettement au-dessus de la moyenne***

En France, environ 800 villes disposent de stationnement payant. Elles proposent au total un peu plus d'un million de places de stationnement dont la moitié en surface (entre 600 000 et 650 000 selon les estimations). Chaque ville dispose ainsi d'une moyenne de **1 000 places environ en surface et d'autant en ouvrage.**

Selon une étude du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), réalisée en 2013, les villes situées entre 20 000 et 50 000 habitants ont environ **500 places en ouvrage et 1 500 en voirie.** Une étude pour la fédération des villes moyennes souligne en 2014 que les villes de 30 000 à 100 000 habitants disposent en moyenne de **20 à 28 places payantes/1 000 habitants** ce qui pour Saint-Raphaël équivaldrait à environ

700 et 1 000 places alors que la ville en propose plus du double rien qu'en surface.

Saint-Raphaël dispose en fait de 2 096 places en surface (soit 60 pour mille habitants) soit pratiquement autant que la ville de Toulouse (2 883 places soit 7 pour mille habitants). La ville dispose en outre de 2 065 places en ouvrage. Soit un total de 4 161 places de stationnement. **La ville compte ainsi 119 places pour 1 000 habitants.**

À titre de comparaison, la ville de Fréjus compte 1 567 places en voirie (30 pour 1000 habitants, 50 % de moins qu'à Saint-Raphaël) pour un total de 4 597 places soit 87 places pour 1 000 habitants **(37 % de moins qu'à Saint-Raphaël).**



LE STATIONNEMENT À SAINT-RAPHAËL EN QUELQUES CHIFFRES



4 161

places de stationnement



env. 5x

plus de places de stationnement disponibles que pour les villes de la même taille

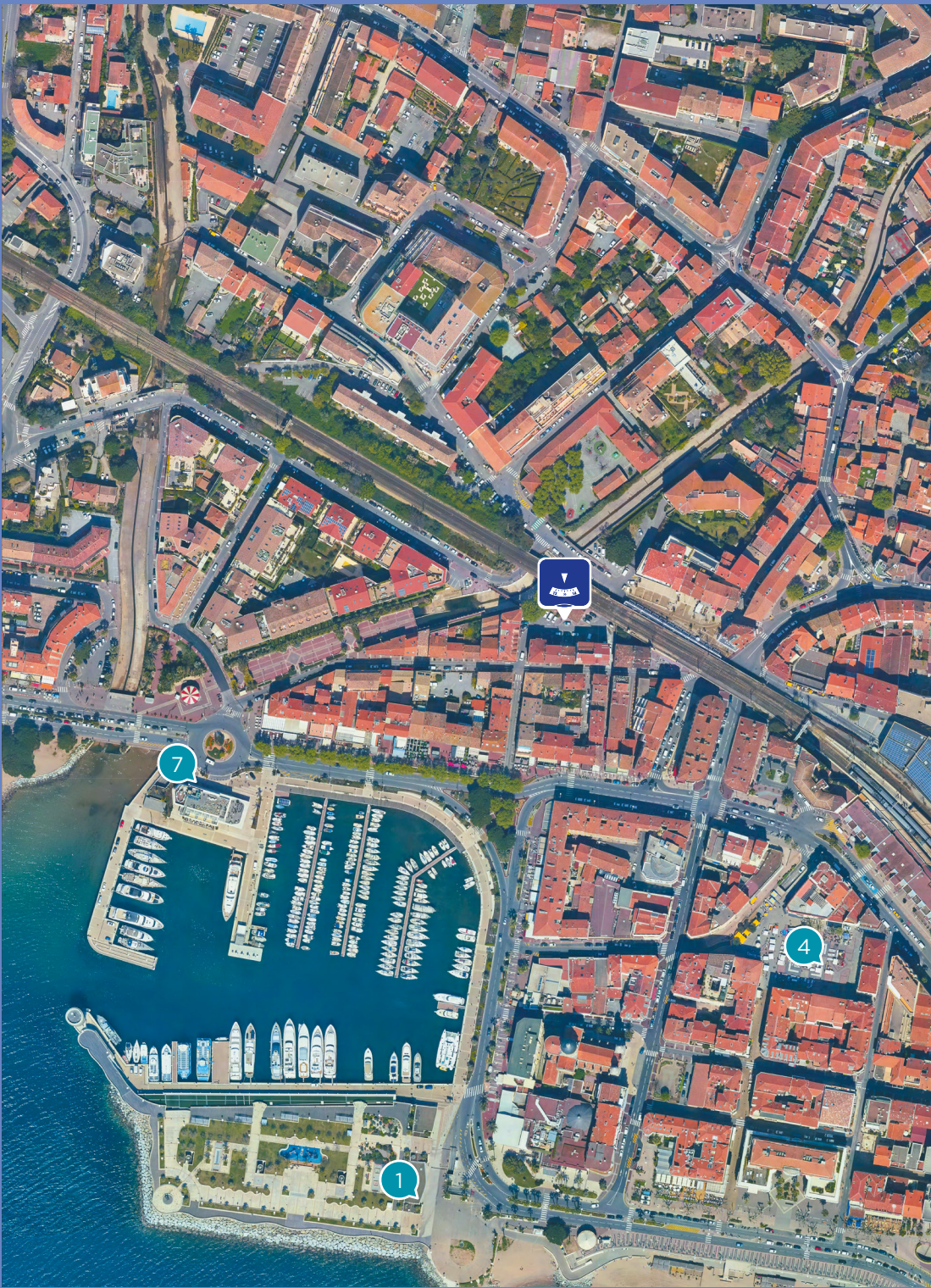
Saint-Raphaël, la meilleure politique de stationnement et de circulation de Paca



En 2014, l'association 40 millions d'automobilistes a lancé une grande étude sur la politique des villes en matière de circulation et de stationnement dans lesquels six critères étaient évalués. Les deux principaux critères étaient **le stationnement et la fluidité du trafic** accompagnés de quatre autres critères : la signalisation, l'état général des routes, l'esthétique et les moyens de transports complémentaires à la voiture. **Sur les 80 villes de 30 000 à 50 000 habitants testées, une seule ville de PACA est présente dans le top 20 : Saint-Raphaël (placée en 15^e)**. La ville se trouve ainsi loin devant les autres villes de la région comme Gap (30^e), Marignane (38^e) ou Fréjus (41^e).



Sur les 80 villes de 30 000 à 50 000 habitants testées en matière de circulation et de stationnement, **Saint-Raphaël est la seule ville de PACA à être présente dans le top 20 (en 15^e position).**

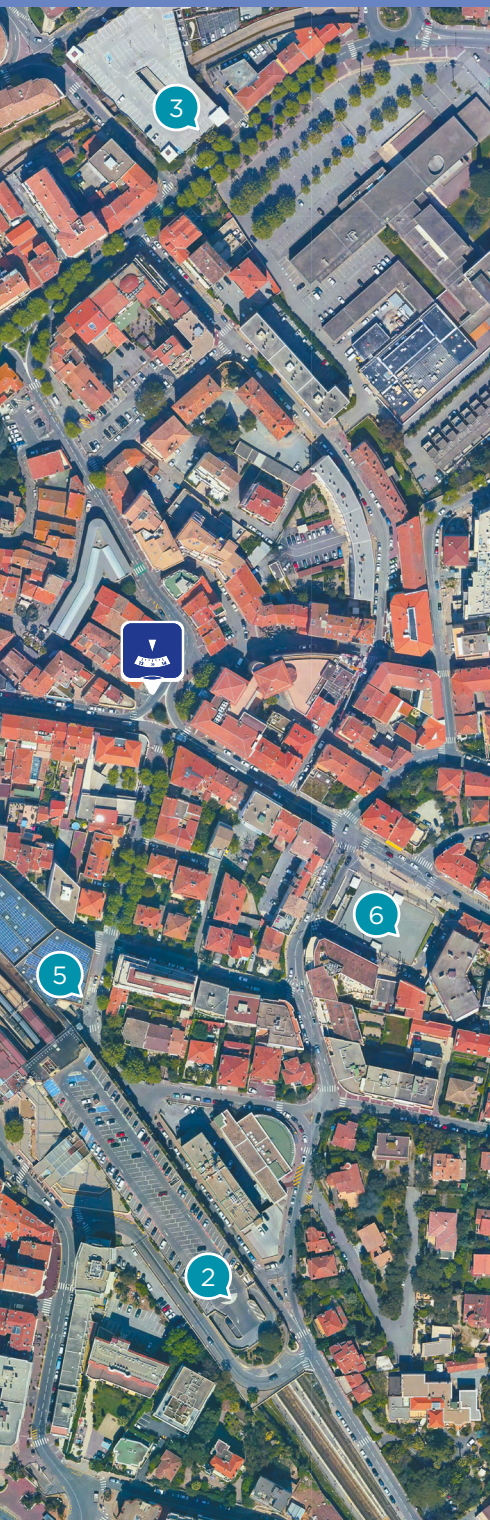


7

1

4

8



7 PARKINGS EN CENTRE-VILLE

- 1 **Parking Bonaparte** 844 places
- 2 **Parking Gare SNCF** 384 places
- 3 **Parking Jean Cagnat** 287 places
- 4 **Parking Coulet** 182 places
- 5 **Parking Victor Hugo** 150 places
- 6 **Parking Lamartine** 64 places
- 7 **Parking Kennedy** 154 places



ZONE BLEUE

PLACE GABRIEL PÉRI, PLACE ORTOLAN, AVENUE DU XV^E CORPS (Hors plan)
Stationnement gratuit limité à 1h30 réglementé avec l'usage d'un disque.



ZONE ORANGE

CENTRE-VILLE: 439 PLACES (Non représentée sur le plan)
Stationnement payant tous les jours sauf dimanches et jours fériés, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00: 0,30 € par tranche de 20 minutes, durée du stationnement limitée à 8h00.



ZONE VERTE

BORD DE MER ET AGAY: 668 PLACES
Stationnement payant uniquement du 1^{er} juin au 30 septembre, tous les jours de cette période (dimanches et jours fériés inclus), de 9h00 à 19h00.

Zone verte A (Beau Rivage):
0,90 € par tranche d'une heure, durée du stationnement limitée à 10 heures.

Zone verte B (Santa Lucia et Agay):
0,30 € par tranche de 20 minutes, durée du stationnement limitée à 10 heures.



PLACES GRATUITES

(Non représentées sur le plan)

500 places de stationnement gratuites sont présentes toute l'année en centre-ville à Saint-Raphaël.

Saint-Raphaël propose des tarifs très abordables qui n'évolueront pas malgré la réforme

Une étude de la fédération des villes moyennes de France en 2014 estimait que le tarif moyen des quelques 600 000 places de stationnement payant en France était de 1,71 € pour la première heure de stationnement. À Saint-Raphaël, ce tarif n'est que de 90 centimes et présente l'avantage d'être divisé en tranches de 20 minutes ce qui permet d'ajuster le paiement à la réalité de la durée de stationnement.

À cause de la réforme de la dépenalisation du stationnement le prix va augmenter dans de nombreuses villes sauf à Saint-Raphaël. Si de nombreuses villes augmentent leur tarif, c'est parce que l'État va retirer une recette plus ou moins importante pour la ville.



0,90 €

C'est le prix pour la 1^{er} heure de stationnement à Saint-Raphaël.

Le tarif national moyen est de 1,71 €



POINT SUR LA RÉFORME :

Au 1^{er} janvier 2018, le stationnement est à la fois dépenalisé et décentralisé. Les communes seront donc en charge de recouvrer les « amendes » pour les personnes se stationnant sur la voie publique sans payer ou en ne payant pas suffisamment.

Jusqu'à présent l'État était en charge de ces amendes et **reversait 23 euros à la commune** quelle que soit l'infraction (dépassement, absence de stationnement, stationnement interdit...). La plupart du temps, le citoyen ne payait pourtant que 17 euros.

La transformation de ces amendes en forfait post-stationnement correspond à **une perte de recettes de 35 % pour la commune soit environ 100 000 euros** tout en correspondant à une augmentation des dépenses puisque la commune devra gérer l'envoi des « forfaits post-stationnement » (FPS) qui correspondent aux anciennes amendes et qui ne peuvent excéder le montant le plus cher qu'un automobiliste peut payer sur cette place de stationnement. *Pour prendre une image : si vous perdez votre ticket dans un parking couvert, vous payez le tarif pour 24 h, c'est la même idée ici, si vous ne payez pas votre stationnement, vous devrez en cas de contrôle payer le tarif maximum.*

Les automobilistes auront 90 jours pour payer après quoi le FPS sera majoré de 50 euros.

La majorité des villes a donc fait le choix d'augmenter le tarif du stationnement et le tarif des « amendes » pour pallier ce phénomène, la Municipalité a fait un choix qui lui semble plus juste : n'augmenter que les « amendes ».



Contrairement à de nombreuses villes, à Saint-Raphaël, pour financer le retrait de l'État, seuls les fraudeurs paieront

Toutes les communes n'ont pas dévoilé leur réforme du stationnement, mais la presse se fait écho de quelques exemples marquants: **la ville de Paris a augmenté ses tarifs de stationnement jusqu'à 108 % dans certaines zones et propose une « amende » à 50 euros.** La ville de Lyon n'a pas augmenté ces tarifs de stationnement mais propose une amende pouvant aller jusqu'à 60 euros.

VILLE	TARIF DE L'AMENDE
Sainte-Maxime	28 €
Saint-Cyr-sur-Mer	Entre 30 et 40 €
Saint-Paul de Vence	31 €
Grasse	35 €
Fréjus	35 €

L'augmentation de ces amendes est lié à un double besoins : d'un côté, il faut pallier le désengagement de l'Etat et de l'autre, il faut lutter contre le non-respect du stationnement payant. Une étude du Groupement des autorités responsables de transport (le GART) souligne qu'en France 70% des automobilistes ne paient pas leur stationnement alors que c'est le cas de 10% des conducteurs en Espagne. Cette note souligne que le manque de caractère incitatif de l'amende explique cette différence. En effet, en France, il est parfois moins coûteux de payer une amende que le stationnement.

La note du GART souligne que l'augmentation des amendes a eu pour conséquence de tripler la rotation sur certaines places. Dans ce cadre, à Saint-Raphaël, le choix a été fait de ne pas augmenter les frais de stationnement pour ne rien changer à une politique de stationnement qui fonctionne et

qui a été récompensée mais de simplement aligner comme le prévoit la loi le « forfait post-stationnement » sur le coût maximal du stationnement c'est-à-dire à 23 euros.

Ce montant permet de ne pas changer foncièrement la règle actuelle et de ne faire supporter le manque à gagner pour la commune que sur les seuls fraudeurs. Une mesure qui est à la fois juste et efficace car elle évite de faire porter le coût du stationnement sur les seules personnes qui respectent les règles et ne pénalise que ceux qui ne les respectent pas.

Concrètement, l'utilisateur qui n'aura pas réglé son stationnement devra s'acquitter d'un forfait poste stationnement d'un montant de 23 euros, montant que la personne pourra régler directement sur l'horodateur, par chèque à l'ordre de la police municipale ou même par internet ou smartphone via l'application Whoosh. Si l'utilisateur a payé son stationnement mais dépassé la période autorisée, il devra s'acquitter également d'un forfait post de stationnement mais il sera minoré du montant déjà réglé. Par exemple, j'ai prévu de stationner deux heures et ai donc versé 1€80. Si je dépasse, je devrais payer 23 € minorés d'1€80 soit 21€20.

Les usagers auront trente jours pour régler ce forfait post stationnement ou faire un recours auprès de la commune. Après cette date, une transmission à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (l'ANTAI) pour un traitement par les services de l'Etat.



DE NOUVEAUX HORODATEURS

FONCTIONNEMENT

La plaque d'immatriculation du véhicule doit maintenant être renseignée au moment du règlement du stationnement.

Pour le règlement, deux possibilités :

- L'utilisateur règle directement sur un horodateur : édition d'un ticket papier qui doit être apposé derrière le pare-brise,
- L'utilisateur utilise son téléphone mobile ou internet pour régler : édition d'un e-ticket (ticket dématérialisé) uniquement

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- Monnaie
- Carte bancaire
- Carte bancaire sans contact
- Smartphone sans contact (NFC - Apple Pay)
- Internet et mobile avec l'application «Whoosh».



La politique de stationnement à Saint-Raphaël favorise le commerce de proximité



Si la ville de Saint-Raphaël est reconnue comme étant la ville présentant la meilleure politique de stationnement en PACA, c'est notamment parce qu'elle permet de payer un stationnement de courte durée alors que la plupart des villes facturent la première heure en intégralité pour tout stationnement. Ces stationnements de courte durée permettent aux consommateurs de se rendre plus facilement dans leurs commerces de proximité.

Par ailleurs, **la ville expérimente les zones bleues** pour encourager les automobilistes à utiliser le stationnement en surface exclusivement pour des périodes de courte durée et se reporter vers le stationnement en ouvrage pour les séjours plus longs.

La Municipalité a par ailleurs décidé de mettre en place 5 à 9 journées de gratuité par an. L'association des commerçants de la ville pourra décider des samedis les plus opportuns pour proposer des animations lors des journées de gratuité du stationnement.

Pour compléter :

DES TARIFS INCHANGÉS TOUJOURS MODULABLES ET ATTRACTIFS

Malgré le surcoût de la réforme pour la commune, la Municipalité a fait le choix de laisser ses tarifs inchangés avec toujours deux points forts : des prix nettement en dessous de la moyenne nationale (0,90 € de l'heure contre 1,71 € de l'heure) et un tarif facturé par tranche de 20 minutes contre une heure dans la plupart des villes.

REDEVANCE DE STATIONNEMENT EN ZONE ORANGE

DURÉE	TARIF	DURÉE	TARIF	DURÉE	TARIF	DURÉE	TARIF
20 mn	0,30 €	2h20	2,10 €	4h20	3,90 €	6h20	5,70 €
40 mn	0,60 €	2h40	2,40 €	4h40	4,20 €	6h40	6,00 €
1 h00	0,90 €	3h00	2,70 €	5h00	4,50 €	7h00	6,30 €
1 h20	1,20 €	3h20	3,00 €	5h20	4,80 €	7h20	6,60 €
1 h40	1,50 €	3h40	3,30 €	5h40	5,10 €	7h40	6,90 €
2h00	1,80 €	4h00	3,60 €	6h00	5,40 €	8h00	23,00 €

REDEVANCE DE STATIONNEMENT EN ZONE VERTE

DURÉE	TARIF ZONE A	TARIF ZONE B	DURÉE	TARIF ZONE A	TARIF ZONE B	DURÉE	TARIF ZONE A	TARIF ZONE B
20 mn	0,30 €		3 h40		3,30 €	7h00	6,30 €	6,30 €
40 mn	0,60 €		4h00	3,60 €	3,60 €	7h20		6,60 €
1 h00	0,90 €	0,90 €	4h20		3,90 €	7h40		6,90 €
1 h20		1,20 €	4h40		4,20 €	8h00	7,20 €	7,20 €
1 h40		1,50 €	5h00	4,50 €	4,50 €	8h20		7,50 €
2h00	1,80 €	1,80 €	5h20		4,80 €	8h40		7,80 €
2h20		2,10 €	5h40		5,10 €	9h00	8,10 €	8,10 €
2h40		2,40 €	6h00	5,40 €	5,40 €	9h20		8,40 €
3h00	2,70 €	2,70 €	6h20		5,70 €	9h40		8,70 €
3h20		3,00 €	6h40		6,00 €	10h00	23,00 €	23,00 €

UNE POLITIQUE D'ABONNEMENT AVANTAGEUSE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DE TOUS

Les parkings en ouvrage proposent plusieurs formes d'abonnement : trimestriel, semestriel, pour neuf mois ou pour l'année. Ces abonnements peuvent être pensés pour cinq ou six journées par semaine à raison de douze heures par jour ou permanent (7 jours sur 7, 24 h sur 24). Pour tout renseignement, prenez contact avec la Régie des parkings : 04 98 11 89 10



L'urbanisme et le logement

*sera au sommaire du **prochain**
« Supplément **Utile** » qui paraîtra
avec le magazine « Le lien »
de mai-juin 2018*



ÉDITION VILLE DE SAINT-RAPHAËL - DIRECTEUR DE PUBLICATION FRÉDÉRIC MASQUELIER, PHILIPPE BRIDOUX-MARTINET (co-directeur)
PHOTOGRAPHIES PATRICE TEXIER, JEAN-CHRISTOPHE MATTEI, CAVEM - AÉROSCAN, ISTOCK PHOTO, FOTOLIA, DR
RÉDACTION GRÉGORY BOZONNET - DIRECTION ARTISTIQUE, CONCEPTION NICOLAS PAQUETTE
IMPRESSION RICCOBONO OFFSET PRESSE, TIRAGE 30 000 EXEMPLAIRES - DISTRIBUTION ADREXO
MAIRIE DE LA VILLE DE SAINT-RAPHAËL - 04 94 82 15 00 - <http://www.ville-saintraphael.fr>

